

Les cartes forcées de l'APBP

C'est une tradition pour la **Société d'édition des Artistes Peignant de la Bouche et du Pied (APBP)** : elle vous adresse d'office en novembre un lot de 5 cartes de vœux et de 5 enveloppes, + un mini calendrier et elle vous réclame la somme de 7,90 €. Officiellement ce règlement constitue un soutien.

Vous pourriez penser qu'il s'agit d'une association loi 1901 sans but lucratif et fermer les yeux sur ces pratiques peu loyales. Mais il s'agit bien d'une société commerciale créée en 1959 et réalisant un chiffre d'affaires annuel proche de 17 millions d'euros. Le résultat fluctue : une perte de 5 millions d'euros en 2014, un bénéfice de 3,2 millions d'euros en 2015.

Vous pourriez également croire que cette société montre l'exemple en embauchant quelques personnes handicapées. Aux dernières nouvelles ce n'était pas le cas.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

